



Osons défendre le métier de professeur !

Une école digne de ce nom, c'est une institution qui délègue à d'excellents maîtres la charge d'instruire les nouvelles générations. Rien n'est plus urgent, et rien ne peut justifier qu'on sacrifie cette ambition, à commencer par le soin que l'on doit accorder au **recrutement d'un corps d'enseignant de qualité**, convenablement rémunéré, respecté par son employeur, et employé aux tâches conformes à ses titres et compétences.

Enseigner est de part en part une tâche de conception et non d'exécution, ce pourquoi A&D, affilié à la CFE-CGC, défend les enseignants avant tout *en tant que cadres et assimilés*. Car, bien que soumis aux obligations qui découlent de la fonction dont le charge l'Etat, **un professeur n'est pas ce faisant un exécutant** : il exerce un art dont il n'appartient à aucune hiérarchie de fixer à sa place l'objet ni les modalités, un art qu'on peut qualifier de libéral au sens ancien de l'expression, analogue à celui du médecin dont nul n'imagine qu'un ministre ou que des technocrates du ministère de la santé aient un jour la lubie de redéfinir la profession ou de savoir mieux que lui ce qu'il a à faire !

Un professeur est avant tout un expert et doit être non seulement considéré mais aussi employé comme tel. A la fois savant dans une discipline dont il maîtrise y compris les aspects les plus ardu, et pourtant capable d'en adapter le contenu à un large public qu'il a vocation d'en instruire. Sa qualité d'expert est principalement attestée par son mode de recrutement spécifique : **on ne devient pas professeur à la suite d'un entretien d'embauche ni par l'exhibition d'un curriculum vitae, mais en ayant étudié de manière approfondie un domaine dont on peut se vanter d'être un spécialiste, et en ayant réussi les épreuves difficiles d'un concours de haut niveau.**

- Nous lutterons donc avec la plus grande détermination contre tous les projets qui remettent en cause ce principe essentiel, à commencer par l'absurde volonté de faire recruter les professeurs par des chefs d'établissement, porte grande ouverte à toutes sortes de dérives.

Respecter l'expertise du professeur, c'est lui reconnaître une **autorité intellectuelle** que sa hiérarchie ne possède pas forcément et qui est le seul et véritable fondement de son autorité morale dans la classe. Son autorité intellectuelle exclut qu'on le mette sous tutelle d'une manière ou d'une autre. Comme le dit le philosophe Kant dans sa réponse à la question *Qu'est-ce que les Lumières ?*, « mettre sous tutelle les tuteurs du peuple en matière intellectuelle est une absurdité qui n'engendre que des absurdités ».

► Nous exigeons donc que les places et compétences de chacun soient respectées, que les relations avec la hiérarchie de proximité soient conçues sur le mode de la collégialité et non de la subordination. Les personnels de direction doivent veiller au bon ordre de l'établissement et non se comporter, comme on les y incite parfois de façon extravagante et de plus en plus insistante, en chefs du personnel ou en patrons. A&D défendra les professeurs contre les excès de pouvoir, les intimidations, les mesures de rétorsion ou de représailles dissimulées (sur les services, les emplois du temps, etc.) et contre toute manière de traiter le personnel enseignant qui, par sa modalité ou sa finalité, met en cause à travers lui la fonction et l'autorité professorale.

Il est temps également de mettre fin à la dévalorisation du métier de professeur que des syndicats, complices ou impuissants n'ont fait jusqu'à présent qu'accompagner, et de mettre pour ce faire au centre de nos revendications celles qui sont les plus élémentaires !

C'est la compétence disciplinaire qui fonde l'identité professionnelle des enseignants, toutes catégories confondues. Elle doit être garantie, confortée, respectée et correctement rémunérée.

► Cette compétence disciplinaire, validée par des concours de niveaux et difficultés inégales, doit rester l'essence du métier de professeur. A&D dénonce l'invasion du pédagogisme qui, sous prétexte d'« apprendre à apprendre », tend à déqualifier les professeurs dès leur recrutement et à les soumettre par la suite aux lubies d'experts autoproclamés en prétendues « sciences de l'éducation ». Nous défendons le principe de concours de recrutement nationaux, anonymes, et constitués d'épreuves scientifiques uniquement. Nous réclamons en conséquence la suppression de la liste d'aptitude (qui doit être remplacée par une autre forme de reconnaissance de la valeur professionnelle) et le rétablissement de la bi-admissibilité à l'agrégation. Nous réclamons également l'application de critères objectifs et indiscutables pour l'évaluation du mérite, en conservant le principe de la double évaluation (administrative et pédagogique).

► Nous réclamons la **titularisation immédiate pour les lauréats des concours** entraînant de facto la suppression du statut de stagiaire. Ces lauréats doivent être considérés de plein droit comme des professeurs titulaires dès que le jury les a reçus. Nous proposons le remplacement de l'actuelle année de stage par une période d'immersion rémunérée, dans l'année ou les années précédant la réussite au concours, ce afin d'acquérir une expérience professionnelle dans un ou plusieurs établissements scolaires et bénéficier d'une formation pédagogique de terrain, dans un cadre collégial et bienveillant, aux antipodes des caricatures de formation qui sont dispensées dans les Espé dont nous demandons la refonte totale.

- Nous exigeons que soient respectés les titres et grades des uns et des autres, autant dans **l'affectation en établissement** (création d'un mouvement spécifique pour les agrégés sur des postes d'agrégés) que dans **l'attribution du service** par le chef d'établissement.
- Nous exigeons une **rémunération décente et proportionnelle à l'importance qu'attache la nation à son école et à ses professeurs**, dont il est urgent d'enrayer la crise de recrutement. Cette revendication va de pair avec celle d'un **Grenelle de l'éducation** et suppose une remise en question courageuse des choix qui ont été faits jusqu'à présent et des aberrations qui caractérisent notre système éducatif, transformé en antichambre de Pôle Emploi ou en couteuse garderie par plusieurs décennies d'efforts pour éluder les difficultés liées à une massification des études secondaires et supérieures.
- Nous exigeons que le service d'un professeur soit exclusivement défini en heures d'enseignement et que des indemnités communes à tous les corps rémunèrent forfaitairement les tâches annexes. Nous estimons que seuls les enseignements disciplinaires sont utiles et efficaces, et qu'ils doivent être pourvus d'un horaire décent et identique dans tous les établissements. En conséquence, nous exigeons la suppression des dispositifs onéreux et inutiles qui, pour faire plaisir à quelques uns, amputent les DHG des moyens qu'il faut donner en priorité aux disciplines. Nous demandons que seules les heures disciplinaires soient fléchées, et qu'un volant d'heures non-fléchées soit attribué à chaque établissement pour lui donner les moyens de son autonomie sans mettre en cause le caractère national de l'éducation. Nous réclamons la suppression des EPI, TPE, EMC et autres AP, dont le coût est exorbitant et l'efficacité plus que douteuse, le volume horaire ainsi dégagé permettant pour partie d'abonder celui des enseignements disciplinaires et des dédoublements le cas échéant, de financer d'autre part tous les projets pédagogiques dont les équipes et elles seules doivent garder l'initiative.

Votre référent National des agrégés